

Discours de Christelle Dubos
Conférence régionale Nouvelle Aquitaine
Jeudi 27 juin 2019

Mesdames et messieurs,

Comme je l'ai dit ce matin en signant la convention avec le département de la Gironde, je suis très heureuse d'être ici, et si je n'avais pas eu la drôle d'idée de devenir députée en 2017 et d'être nommée secrétaire d'Etat en 2018, je serais aussi là, parmi vous, pour faire ce que j'ai toujours fait et ce que je continue à faire : agir au service de nos concitoyens les plus fragiles.

Ma carrière de travailleuse sociale m'a permis de me forger une longue expérience du terrain, mais aussi de solides convictions et j'aimerais en partager quelques-unes avec vous aujourd'hui.

La première de ces convictions, c'est que si la pauvreté est une réalité, **une réalité toujours douloureuse**, il y a aussi des énergies déterminées à la combattre et vous en êtes la preuve vivante. Ces énergies, elles sont là et ce sont elles qui font naître l'espoir de jours meilleurs.

Et c'est avec toutes ces énergies, **avec vous donc**, que nous avons construit la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Pourquoi nous avons voulu construire cette nouvelle gouvernance ? Pourquoi cette nouvelle façon d'agir que sont les conférences régionales ?

Parce que dans une Région qui a toujours défendu cette idée, vous ne le savez que trop bien : les mécanismes verticaux, qui ne tiennent pas compte de la réalité vécue par les territoires, sont voués à l'échec.

Vous venez d'horizons divers et vos métiers le sont aussi, entre les représentants des collectivités territoriales et des associations, les travailleurs sociaux et tous ceux qui œuvrent d'une façon ou d'une autre pour les solidarités.

Mais vous avez tous en commun d'agir au quotidien auprès de celles et de ceux dont nous voulons améliorer la vie.

C'est donc avec une émotion particulière que je m'adresse à vous aujourd'hui. **Vos aspirations et vos doutes ont été les miens et sont toujours les miens.**

En vingt ans, j'ai vu le métier de travailleur social et, en règle générale, d'acteur local de la lutte contre la pauvreté, changer profondément.

J'ai vu les besoins d'accompagnement augmenter fortement.

J'ai vu l'intervention sociale perdre de son sens : par manque de temps, elle se trouve désormais trop souvent réduite à des logiques curatives, incomplètes, coupées du monde du travail.

J'ai vu le système local se complexifier, chaque bénéficiaire devant pousser un trop grand nombre de portes pour accéder à ses droits.

Surtout, j'ai vu des murs s'élever entre les différents acteurs, chacun se repliant dans son « couloir de nage », dans son silo.

Quand je vous vois tous réunis dans cette pièce, **je me dis que ces murs sont en train de tomber, et c'est une bonne nouvelle.**

Par la dynamique des conférences régionales, nous voulons inventer une nouvelle manière de lutter contre la pauvreté.

Une manière qui part de l'expérience du terrain, de l'intelligence primordiale des territoires. C'est l'inverse d'une logique verticale et paresseuse, qui descend de Paris et qui s'applique mécaniquement à tous les territoires.

Le temps est venu de partager nos expériences et de trouver des solutions communes.

Les ateliers auxquels vous avez participé prouvent que la conjugaison des forces et des imaginations est non seulement possible, mais aussi et surtout qu'elle est nécessaire.

Et le mandat que vous avez accepté, c'est d'encourager chacun à dépasser ses propres logiques, les réflexes de son institution, pour bâtir une réponse commune et synchronisée au plus près des besoins et des expériences vécues.

Je voudrais aujourd'hui formuler deux vœux :

-Le premier, c'est que les nouvelles méthodes que vous avez inaugurées pour mettre en oeuvre la stratégie pauvreté vivent intensément, que les idées fument, que les projets foisonnent, que les bonnes idées du terrain l'emportent sur les idées toutes faites décidées de loin.

Je veux adresser un salut particulier à ceux qui ont accepté la responsabilité d'animer des thématiques, parce qu'ils sont en première ligne, à la manœuvre, et parce que cette responsabilité, c'est celle de faire vivre la stratégie sur tous les territoires de la Nouvelle-Aquitaine.

Si vous m'invitez à nouveau, je serais heureuse de revenir **chez moi** et d'assister dans quelque temps à la récolte des fruits de cette conversation régionale permanente autour de la pauvreté que nous ouvrons aujourd'hui.

Le deuxième vœu que je forme devant vous, c'est que la contractualisation entre l'Etat et les départements de Nouvelle-Aquitaine tiennent toutes leurs promesses. Parce que cette démarche de contractualisation, c'est peut-être la colonne vertébrale de la stratégie.

En Gironde spécifiquement, les services de l'Etat et le département ont abouti à l'élaboration d'une excellente convention, que j'ai signée ce matin. Grâce à votre travail, **des solutions au plus près des besoins du terrain ont été trouvées**. Et votre travail reflète je trouve parfaitement l'esprit de la stratégie pauvreté.

Je voudrais surtout, si vous le voulez bien, profiter de ma présence parmi vous pour vous informer de l'état d'avancement de deux chantiers structurants annoncés par le Président de la République dans le cadre de la stratégie pauvreté.

Le premier, c'est celui du revenu universel d'activité.

Le constat est fréquent, régulier et déjà ancien : notre système est devenu bien trop complexe.

Qu'on soit bien d'accord : la complexité du système d'aides sociales n'est pas **en elle-même injustifiée**. Historiquement et par définition, cette complexité est d'abord liée à la nécessité d'adapter le montant des aides à la diversité des besoins et des situations.

Et il est important de le dire, de le rappeler, de le marteler : **ce modèle que nous avons commencé à construire en 1988, lorsque nous avons créé le RMI, c'est aussi une force**. Il incarne un projet de société solidaire, en créant un filet de sécurité garantissant à tous un revenu minimum de subsistance, avec à la clé l'engagement de la personne accompagnée dans une démarche d'insertion.

Mais il ne faut pas non plus se voiler la face : la complexité de notre système d'aide est parfois superflue et surtout, elle peut être dangereuse.

Elle génère des trappes à pauvreté en n'incitant pas à reprendre une activité. Les allocataires ne sont en effet pas toujours en mesure de savoir si la reprise d'un emploi améliorerait réellement leur situation financière.

Cette complexité mine l'adhésion à notre modèle de solidarité en laissant penser qu'il est aisé de cumuler de multiples revenus sans travailler.

Et les efforts de pédagogie effectués depuis de nombreuses années pour expliquer les difficultés, bien réelles, rencontrées par les ménages pauvres ne parviennent pas à gommer cette vision faussée.

Enfin, et évidemment surtout, elle contribue à expliquer le non-recours important à certaines prestations.

Les enjeux de la création d'un revenu universel d'activité sont donc immenses : il s'agit, ni plus ni moins, de **redonner du sens à notre système**. De redonner à tous une **confiance solide et durable** dans notre modèle social.

Pour conduire ce chantier extraordinairement important et sensible, nous avons souhaité avancer avec beaucoup de précaution.

Concrètement, des travaux techniques de préfiguration, qui sont très lourds, ont confié à Fabrice Lengart, rapporteur général.

Ses travaux se nourriront au fur et à mesure des résultats d'une grande concertation, qui a été lancée le 3 juin dernier en présence des ministres chargés du logement, du handicap, de la jeunesse, de l'Outre-mer.

Cette concertation s'organisera en plusieurs grandes phases : la première sur les constats que nous devons porter sur notre système de prestations, et les suivantes sur les grands principes et objectifs de la réforme, les questions de périmètre de la réforme, le parcours de l'allocataire, et enfin la gouvernance et le financement.

Il y a donc une grande concertation, mais je voudrais tout de suite poser quelque chose de majeur : le Gouvernement ne part pas sans idées sur la question. Il a des lignes directrices. **Ce sont les impératifs qui nous ont été fixés par le Président de la République et qui guideront notre action.**

Je voudrais les énumérer très rapidement devant vous, car ils permettent de comprendre la direction dans laquelle nous partons.

- Avant toutes choses, il y a l'impératif de **dignité**, pour permettre à ceux qui n'ont pas de revenus professionnels d'être protégés ; cela signifie que la nouvelle prestation n'aura de sens que s'il constitue un vrai filet de sécurité et de lutte contre la grande pauvreté ; **je le dis extrêmement clairement : cette réforme n'aura de sens que si à la fin, nous sommes certains qu'elle permettra de réduire le taux et l'intensité de la pauvreté ;**
- l'impératif de **simplicité d'accès**, pour lutter contre le non recours aux droits ;
- l'impératif de **transparence**, pour permettre aux allocataires de prévoir l'évolution de leurs revenus et les **inciter à reprendre une activité** ;
- l'impératif d'**équité**, pour garantir l'égalité de traitement aux personnes se trouvant dans des situations équivalentes ;
- enfin, l'impératif de **responsabilité**, autour d'un contrat d'engagement réciproque rénové avec les bénéficiaires, pour que chacun soit accompagné vers l'activité.

Si vous ne deviez retenir qu'une seule phrase de ce discours, je voudrais que ce soit celle-ci, et je vais me permettre de la répéter encore : cette réforme n'aura de sens que si à la fin, nous sommes certains qu'elle permettra de réduire la pauvreté.

Après le revenu universel d'activité, je voudrais dire quelques mots d'un dernier sujet : la rénovation de l'accompagnement.

Le Président de la République l'avait indiqué d'emblée en présentant la stratégie de lutte contre la pauvreté : la réforme des prestations est le pendant nécessaire de la réforme de l'accompagnement des personnes éloignées de l'emploi à travers la création d'un service public de l'insertion.

Vous le savez, la contractualisation avec les départements repose sur des objectifs clairs, concrets et partagés en matière d'orientation et d'accompagnement. Des objectifs qui ont été coconstruits avec les départements.

Mais je crois profondément que nous avons encore devant nous de grands défis pour répondre à l'urgence et jeter les bases d'un système structurellement plus efficace.

Une concertation associant les départements et l'Etat sera donc lancée dans les semaines à venir, au niveau national et au niveau local.

Car la création d'un nouveau service public, c'est aussi rappeler que l'Etat est là et bien là, et qu'il joue sa partition sans fuir ses responsabilités, bien au contraire. Même lorsque les compétences sont décentralisées, l'équité territoriale commande que l'Etat soit là.

Cette concertation s'engagera donc sur la base de quatre principes très forts, que devra impérativement respecter le futur service public de l'insertion.

- **Le premier de ces principes, c'est l'emploi, l'emploi d'abord et avant tout, lorsque cela est possible** : il nous semble essentiel de remettre l'emploi au cœur des parcours des publics accompagnés, ce qui entraîne *de facto* la remise à plat des classifications traditionnelles. Autrement dit, il n'y aura plus de parcours prédéfini mais bien **une offre de services universelle**, adaptée en fonction des besoins et toujours orientée vers cet objectif de l'emploi.
- **Le deuxième principe, c'est que cette offre de service doit être universelle et modulable** : il faut impérativement tenir compte des freins périphériques à l'emploi et je pense à la santé, aux modes de garde, à la mobilité, et évidemment aux difficultés financières.
- **Troisième principe, la proximité** : le service public de l'insertion devra être un service public de proximité, identifié par nos concitoyens, par exemple dans des lieux labellisés « SPI » et des professionnels identifiés en leur sein.
- **Quatrième et dernier principe, l'efficacité** : la priorité devra être donnée à des solutions d'accompagnement **qui ont fait leurs preuves**, et celles-ci devront être évaluées de façon rigoureuse, sur la base d'indicateurs.

Sur cette base, nous allons ouvrir une concertation resserrée sur plusieurs thématiques très concrètes : entrée et orientation, droits et devoirs, offre de service, suivi de parcours, partage d'informations, évaluation et gouvernance.

Il s'agira en priorité d'apporter des réponses aux bénéficiaires du RSA et notamment aux un million de personnes non accompagnées par Pôle Emploi.

Mais à terme, ce service public de l'insertion pourra être ouvert à d'autres publics : et je pense aux personnes en situation de handicap, aux jeunes en difficulté sociale, ou encore aux personnes les plus éloignées de l'emploi.

Les fondations de ces deux chantiers majeurs, revenu universel d'activité et service public de l'insertion, seront posées dans une grande loi en 2020. Tel est l'objectif qui nous a été fixé et que nous respecterons.

Mesdames et messieurs,

Que ce soit par cette conférence régionale, par la contractualisation ou par les chantiers dont je viens de vous parler, je crois que nous avons tous le sentiment que quelque chose est en train de se produire là sous nos yeux et avec l'énergie de chacun.

Ce changement de rythme et d'ambition, j'en ai rêvé pendant très longtemps quand j'étais sur le terrain. Aujourd'hui, ce rêve n'est plus complètement fou et d'ailleurs, il prend forme un peu plus chaque jour grâce à vous.

Je vous remercie.